

RAPPORT DE GESTION
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES
DU 9 JUIN 2025

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux statuts, afin de rendre compte de l'activité de votre société sur l'exercice 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre de ce même exercice.

Il vous sera rendu compte des constatations et avis formulés par le commissaire aux comptes de votre société dans l'exercice normal de son mandat.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents et renseignements s'y rapportant, vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

La SCCV FERNEY JARGILIERES a été constituée pour la réalisation d'un programme de logements.

Cette Assemblée Générale couvre la période allant du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

1) SITUATION FONCIERE

La SCCV a signé le 6 novembre 2020 un acte authentique portant sur un terrain situé 6-8-10-12 Chemin des Potiers 01210 FERNEY VOLTAIRE cadastré AM 275, 276p2, 721, 722p2, 199p2, 201p2, 720p2, 723p2 pour une superficie de 5 735 m².

2) SITUATION ADMINISTRATIVE

- Un permis de construire n°00116019J0019 a été obtenu en date du 13 décembre 2019.
 - PV de constat d'affichage en date des 18 décembre 2019, 20 janvier et 20 février 2020.
- Un permis de construire modificatif a été déposé le 30 juillet 2020 mais refusé en date du 1 décembre 2020.

Le permis a fait l'objet de deux recours gracieux à la Mairie de Ferney Voltaire en date du 11 et 13 février 2020. Deux recours contentieux ont été formés les 28 mai et 15 juillet 2020. Deux ordonnances de désistement ont été rendues par le Tribunal Administratif de Lyon les 16 juin et 24 août 2020.

3) COMPOSITION DU PROGRAMME

Le programme est composé de 68 logements, dont 60 logements en accession libre et de 8 logements sociaux, d'une Petite Unité de Vie de 24 studios et d'une micro-crèche, répartis en 4 bâtiments R+2+ attique sur 1 niveau de parking souterrain.

4) AVANCEMENT DES TRAVAUX

L'état d'avancement des travaux est de 100%.
L'ensemble des lots est livré au 31/12/2023.

5) SITUATION COMMERCIALE

100% des lots réservés et vendus.

6) SITUATION CONTENTIEUSE

Néant.

7) AFFECTATION DU RESULTAT

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024 font apparaître un bénéfice de 864,47€ qu'il est proposé d'affecter au compte courant des associés au prorata de leurs participations respectives.

Il est précisé qu'aucun dividende n'a été versé depuis la création de la Société.

9) ASSOCIES

Le capital est détenu comme suit :

- OGIC SA :	99%
- FINANCIERE OGIC :	1%

10) CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous informons de l'absence de convention dite réglementée conclue ou poursuivie au cours l'exercice écoulé.

11) EVENEMENTS MAJEURS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

12) DECISIONS A PRENDRE

Il est proposé aux associés d'adopter les résolutions suivantes :

1. Lecture du rapport de gestion établi par la gérance
2. Lecture des Rapports du commissaire aux comptes sur les comptes et sur les conventions visées à l'article L 612-5 du Code de commerce
3. Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024 et Quitus à la gérance
4. Affectation du résultat de l'exercice
5. Constatation de l'absence de convention réglementée
6. Fin du mandat du commissaire aux comptes titulaire
7. Pouvoirs pour les formalités

Le Gérant

